

Répertoire de chants liturgiques
2014

Avant-propos

La réforme liturgique voulue par le concile Vatican II a suscité depuis cinquante ans un travail foisonnant de création, pour proposer des chants liturgiques en langue française. La production est extrêmement riche, et de qualité fort inégale. Il n'est pas facile pour les assemblées de mémoriser un répertoire sans cesse changeant, et il n'est pas toujours facile pour les équipes liturgiques de connaître ce qui est édité ni d'évaluer la qualité des musiques et des textes.

Il est nécessaire aujourd'hui de faire un travail de discernement, mais aussi d'harmonisation dans le répertoire liturgique des paroisses. C'est ce que je souhaite favoriser dans notre diocèse, à l'instar de ce qui se pratique au plan national.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude au Service diocésain de liturgie, et en particulier à la Commission de musique liturgique, pour ce répertoire de chants à l'usage des paroisses de notre diocèse. C'est un vrai service qui est ainsi rendu aux différents acteurs de la liturgie et au Peuple de Dieu tout entier, dans l'expression de sa foi et de sa prière.

+ Thierry Brac de la Perrière
Évêque de Nevers

Première partie
Les chants de l'ordinaire de la messe

Introduction

La Commission de musique liturgique est heureuse de vous offrir cette sélection de chants pour la célébration de la messe. Devant la grande variété des répertoires, la profusion des productions et la difficulté parfois d'effectuer un choix, la Commission a pensé qu'il pourrait être utile aux paroisses de notre diocèse de posséder une liste de propositions de chants pour l'ordinaire de la messe, ainsi que pour chaque temps liturgique. L'apprentissage dans les paroisses de ces propositions aurait également l'avantage d'unifier le répertoire diocésain.

La première partie de cette sélection qui est mise aujourd'hui à votre disposition concerne les chants de l'ordinaire de la messe : Acte pénitentiel et *Kyrie*, *Gloria*, *Sanctus*, Acclamation à l'Évangile, Acclamation d'anamnèse, Doxologie et *Agnus Dei*.

Les critères retenus pour le choix proposé sont à la fois d'ordre textuel et musical. Ainsi, les textes liturgiques ont toujours été préférés. Quant à la musique, les mélodies retenues ont été choisies en raison de leur qualité tout en tenant compte des possibilités de nos communautés. Pour chaque partie chantée de l'ordinaire, vous trouverez une introduction contenant une citation correspondante de la Présentation Générale du Missel Romain (*Tertia typica* 2002, traduction française 2008), la présentation des diverses formes possibles s'il y a lieu, et éventuellement une brève indication pour la mise en œuvre. Vient ensuite un tableau qui présente la sélection proposée (titre, cote, compositeur) avec des indications techniques et liturgiques (vous trouverez ci-dessous la légende des sigles utilisés). En annexe, vous sont proposés quelques extraits de la Présentation Générale du Missel Romain sur l'importance du chant dans la liturgie.

Enfin, pour vous aider dans vos choix, la Commission met à votre disposition un support audio sur CD que l'on peut recevoir sur demande par courrier ou par mail. Quant aux partitions dont vous auriez besoin, elles pourront également vous être envoyées sur demande par courrier ou par mail à la Commission, en précisant le numéro du chant indiqué dans la première colonne de gauche, son titre ainsi que vos coordonnées.

En espérant que ces propositions puissent être un bon auxiliaire pour la beauté de vos liturgies, la Commission demeure à votre disposition pour toute questions, suggestion, ou conseils de mise en oeuvre.

Alice Bénévise-Germain

Responsable de la Commission de musique liturgique
www.nievre-catholique.fr/services
musique.liturgique@nievre.catholique.fr
46, rue Saint-Étienne, 58000 NEVERS

Mode d’emploi des tableaux

N°
Il s’agit d’un numéro attribué par la Commission pour faciliter l’identification des chants pour les demandes de partitions, CD ou mp3.

Titre
Dénomination officielle et courante du chant.

Cote
Quand elle existe, nous avons indiqué la cote SECLI (Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie). Les chiffres romains indiquent les messes grégoriennes. Autrement, nous avons indiqué les cotes correspondantes dans les CNA et le MNA.
CNA : Chants notés de l’assemblée (livre vert)
MNA : Missel noté de l’assemblée (livre rouge)
vA : version A, vB : version B

Compositeur
Nous avons indiqué les noms des compositeurs ou de la communauté à laquelle appartient le chant.

U, P, S
Ces trois lettres, désignant respectivement Unisson, Polyphonie et Soliste, indiquent des conseils de mise en œuvre.
U = unisson avec ou sans accompagnement musical
P = polyphonie avec ou sans accompagnement musical, ou unisson avec accompagnement musical
S = nécessitant un soliste (ou une schola, un chœur) pour dialoguer avec l’assemblée

Difficulté
♪ : Sans difficulté, ♪♪ : Peu de difficulté, ♪♪♪ : Moyenne difficulté

Liturgie
TA : particulièrement indiqué pendant le temps de l’Avent
TN : particulièrement indiqué pendant le temps de Noël
TC : particulièrement indiqué pendant le temps de Carême
TP : particulièrement indiqué pendant le temps de Pâques
TO : particulièrement indiqué pendant le temps ordinaire

Acte pénitentiel et *Kyrie*

- 1ère forme :

« Je confesse à Dieu à tout-puissant, je reconnais devant mes frères, que j'ai péché, en pensée, en paroles, par action et par omission oui, j'ai vraiment péché. C'est pourquoi je supplie la Vierge Marie, les anges et tous les saints et vous aussi, mes frères, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu. »
Kyrie eleison, ou Seigneur, prends pitié
Christe eleison, ou Ô Christ, prends pitié
Kyrie eleison. ou Seigneur, prends pitié

- 2ème forme :

« Seigneur accorde nous ton pardon. R/ Nous avons péché contre Toi.
Montre-nous ta miséricorde. R/ Et nous serons sauvés. »
Kyrie eleison, ou Seigneur, prends pitié
Christe eleison, ou Ô Christ, prends pitié
Kyrie eleison. ou Seigneur, prends pitié

- 3ème forme : *Kyrie* développé

Exemple (d'autres formulations sont possibles) :
« Seigneur Jésus, envoyé par le Père, pour guérir et sauver les hommes,
Kyrie eleison, ou Prends pitié de nous
O Christ, venu dans le monde, appeler tous les pécheurs,
Christe eleison, ou Prends pitié de nous
Seigneur Jésus, élevé dans la gloire du Père où tu intercèdes pour nous,
Kyrie eleison, ou Prends pitié de nous.»

« Après l'acte pénitentiel [1ère et 2ème forme], on commence toujours le Kyrie *eleison, à moins que cette invocation n´ait déjà trouvé place dans l'acte pénitentiel lui-même [3ème forme]. Puisque c'est un chant par lequel les fidèles acclament le Seigneur et implorent sa miséricorde, il est habituellement exécuté par tous, le peuple, la chorale ou un chantre y tenant leur partie.*
Chaque acclamation est ordinairement dite deux fois, mais cela n'exclut pas, en raison du génie des différentes langues, des exigences de l'art musical, ou en raison des circonstances, qu'on puisse la répéter davantage. Quand le Kyrie *est chanté comme faisant partie de l'acte pénitentiel, on fait précéder d'un " trope " chaque acclamation [3ème forme]. » (PGMR n° 52)*

- 4ème forme : Rite d'aspersion (on omet le *Kyrie*)

« Le dimanche, au Temps pascal surtout, en lieu et place de l'acte pénitentiel, on peut faire la bénédiction de l'eau et l'aspersion en mémoire du baptême. » (PGMR n°51)
« L'aspersion de l'eau bénite, qui tient lieu de préparation pénitentielle, peut se faire à toutes les messes dominicales, même à celles qui sont célébrées le samedi soir, dans toutes les églises et oratoires. (...) le prêtre dit une des prières de bénédiction de l'eau. Ensuite, il asperge l'assemblée en circulant dans l'église, pendant qu'on chante un chant approprié » (Missel romain p 398).

NB :
- On omet l'acte pénitentiel et le *Kyrie* à la Vigile Pascale, à la fête de la Présentation du Seigneur (2 février) et aux messes au cours desquelles est célébré mariage ou baptême.
- On omet l'acte pénitentiel (et éventuellement le *Kyrie*) le Mercredi des Cendres et le dimanche des Rameaux (après procession ou entrée solennelle).

N°	Titre	Cote	Compositeur	U	P	S	Difficulté	Liturgie
1ère forme (« Je confesse à Dieu » récité + Kyrie*)* *ou 2ème forme (« Seigneur accorde nous ton pardon » récité +* Kyrie*)*								
1	Messe de la Réconciliation	AL137	Wackenheim	■			♪	TO
2	Messe de San Lorenzo		C. Emmanuel		■		♪	TA/TC
3	Messe de Soissons	AL48-00	Fontaine	■	■	■	♪ ♪	TP/TN
4	Messe de St Jean-Baptiste	AL539	Berthier	■	■	■	♪	TP/TN
5	Messe dite « de Lourdes »	AL59	Lécot	■	■	■	♪	TO
6	Messe « des Anges »	VIII		■		■	♪ ♪ ♪	TP/TN
7	Messe « *Orbis Factor* »	XI vB		■			♪ ♪	TO
8	Messe grégorienne	XVI		■		■	♪	TO
9	Messe grégorienne	XVIII vA*		■		■	♪	TA/TC
10	Messe pour St Séverin		Bouvard		■		♪ ♪	TP/TN
11	Messe pour un dimanche	AL183	Guillou	■	■	■	♪	TO
12	Messe *Pro Europa*		Berthier	■	■	■	♪	TP/TN
13	Petite messe	AL179	Akepsimas	■		■	♪	TO
2ème forme (« Seigneur accorde nous ton pardon » chanté + Kyrie*)*								
14	Messe des Espélugues	AL23-31	Lécot	■	■	■	♪ ♪	TA/TC
15	Messe simple pour un dimanche	AL46-02	Wackenheim	■	■	■	♪	TA/TC
16	Missel Romain	MNA 20.21		■			♪	TA/TC
*3ème forme (*Kyrie *développé)*								
17	Fils du père éternel *Kyrie* XI vB	CNA169		■			♪ ♪	TO
18	Messe de l'Ermitage	AL501	Gouzes		■	■	♪	TA/TC
19	Messe de Rangueil	C573	Gouzes		■	■	♪	TA/TC
20	Messe dite « de Lourdes »	AL59	Lécot	■	■	■	♪	TP/TN
21	Messe du Partage	A23-08	Daniel	■	■	■	♪	TP/TN
22	Missel Romain	CNA172		■			♪	TO
4ème forme : Rite d'aspersion (on omet le Kyrie*)*								
Temps Pascal (*Vidi aquam*)								
23	J'ai vu l'eau vive	I132-1	Berthier	■	■	■	♪	TP
24	J'ai vu l'eau vive	I18-6511	Robert	■	■	■	♪ ♪	TP
25	J'ai vu l'eau vive	I18-6510	Lécot	■	■	■	♪	TP
26	Une source d'eau vive	I24-01	Robert	■	■	■	♪	TP
Autres temps liturgiques (*Asperges me*, psaume 50)								
27	Lave-moi, je serai plus blanc	ZL11-34	Akepsimas	■		■	♪	TA/TC/TO
28	Pitié Seigneur, j'ai péché	G248	Akepsimas	■		■	♪	TA/TC
29	Seigneur ne nous traite pas	G60	Deiss	■		■	♪	TA/TC

* Réserver la version B du *Kyrie* XVIII pour la messe des défunts.

Gloria

« Le Gloria *est une hymne très ancienne et vénérable par laquelle l'Église, rassemblée dans l'Esprit Saint, glorifie Dieu le Père ainsi que l'Agneau qu'elle supplie. On ne peut jamais remplacer le texte de cette hymne par un autre. Le* Gloria *est entonné par le prêtre ou, si cela est opportun, par un chantre ou par la chorale ; il est chanté soit par tous ensemble, soit par le peuple alternant avec la chorale, soit par la chorale elle-même. (...)*
On chante ou on dit le Gloria *le dimanche en dehors de l'Avent et du Carême, aux solennités et aux fêtes, ou encore dans des célébrations particulières plus solennelles. » (PGMR n° 53)*

Il est préférable de privilégier la forme hymnique, mais en raison des difficultés d'apprentissage que cela peut représenter pour une assemblée, on peut aussi chanter une forme à refrain.

N°	**Titre**	**Cote**	**Compositeur**	**U**	**P**	**S**	**Difficulté**	**Liturgie**
				Forme hymnique				
30	Messe de Rangueil	AL4	Gouzes				♪ ♪	TP/TN
31	Messe de Soissons	AL48-00	Fontaine				♪ ♪ ♪	TP/TN
32	Messe de St Jean-Baptiste	AL539	Berthier				♪ ♪	TP/TN
33	Messe de St Louis		Viau				♪ ♪	TO
34	Messe du Partage	AL23-09	Daniel				♪ ♪	TO
35	Messe « des Anges »	VIII					♪ ♪ ♪	TP/TN/TO
				Forme à refrain				
36	*Gloria*	AL13-89	Guillou				♪ ♪	TO
37	Messe de la Réconciliation	AL137	Wackenheim				♪	TO
38	Messe dite « de Lourdes »	AL59	Lécot				♪ ♪	TO

Acclamation à l'Évangile

« Après la lecture qui précède immédiatement l'Évangile, on chante l'Alléluia […]. Ce genre d'acclamation constitue un rite ou un acte ayant valeur en lui-même, par lequel l'assemblée des fidèles accueille le Seigneur qui va leur parler dans l'Évangile, le salue et professe sa foi en chantant. L'acclamation est chantée par tous debout, la chorale ou le chantre donnant l'intonation et, le cas échéant, on répète l'acclamation ; le verset est chanté par la chorale ou le chantre. L'Alléluia est chanté en tout temps en dehors du Carême. » (PGMR n ° 62)

N°	Titre	Cote	Compositeur	U	P	Difficulté	Liturgie
	En tout temps (sauf Carême)						
39	« Bienheureux les pacifiques »	U53-60	Robert			♪ ♪	TP
40	Alléluia	U739	Langrée			♪ ♪	TO
41	Alléluia 7	Taizé	Berthier			♪	TO
42	Alléluia de St Augustin	U29	Roux			♪	TO
43	Alléluia du Jubilé	U27-30	Lécot			♪	TP/TN
44	Alléluia Magnificat	VX166	Décha			♪	TA
45	Alléluia nantais	IU22-78	Daniel			♪ ♪	TO
46	Alléluia pascal					♪	TP
47	Messe « Soleil des Nations »	U10-03	Dazin			♪	TA/TO
48	Ps 150 – Par la musique	Y43-38	Schütz			♪ ♪	TP/TN
	Pendant le Carême						
49	Gloire au Christ	U640(A7)	Marthouret			♪	TC
50	Gloire et louange à toi	U694	Deiss			♪	TC
51	Jésus Christ, splendeur du Père B					♪ ♪	TC
52	Pain de Dieu pour notre marche A	GU11-21	Berthier			♪	TC
53	Ta parole Seigneur est vérité		Gélineau			♪	TC

Sanctus

« (…) L'acclamation : toute l´assemblée, s'unissant aux puissances d'en haut, chante le Sanctus*. Cette acclamation, qui fait partie de la Prière eucharistique, est prononcée par tout le peuple avec le prêtre. » (PGMR n° 79b)*

On chante le *Sanctus* immédiatement, son introduction instrumentale doit être très brève.

N°	Titre	Cote	Compositeur	U	P	Difficulté	Liturgie
54	Messe de l'Ermitage	AL505	Gouzes		■	♪♪	TA/TC
55	Messe de la Réconciliation	AL137	Wackenheim	■	■	♪	TO
56	Messe de San Lorenzo		Cté Emmanuel		■	♪♪	TA/TC
57	Messe de Soissons	AL48-00	Fontaine	■	■	♪♪	TP/TN
58	Messe de St Jean-Baptiste	AL539	Berthier	■	■	♪	TO
59	Messe de St Louis		Viau	■	■	♪	TO
60	Messe des Espélugues	AL23-32	Lécot	■	■	♪♪	TO
61	Messe du Partage	AL173	Daniel	■	■	♪♪	TA/TC
62	Messe festive	AL66	Julien	■		♪	TP/TN
63	Messe « des Anges »	VIII		■		♪♪♪	TP/TO
64	Messe grégorienne XVIII*			■		♪	TA/TC/TO
65	Messe Peuples battez des mains	AL45	Akepsimas	■		♪	TO
66	Messe *Pro Europa*		Berthier	■	■	♪♪	TP/TN
67	Saint, le Dieu de l'univers	C178	Berthier	■		♪	TO
68	*Sanctus* dit de Saint-Séverin	AL20	Chapuis	■		♪♪	TP/TN

* Peut être chanté pour la messe des défunts.

Acclamation d'anamnèse

« L'anamnèse : en accomplissant l'ordre reçu du Christ Seigneur par l'intermédiaire des Apôtres, l'Église fait mémoire du Christ lui-même, célébrant principalement le mémorial de sa Passion bienheureuse, de sa glorieuse Résurrection et de son Ascension dans le ciel. » (PGMR n°79 e.)

C'est une acclamation de tout le peuple qui s'adresse directement au Christ. Une mise en œuvre soliste est donc totalement contre-indiquée.

N°	Titre	Cote	Compositeur	U	P	Difficulté	Liturgie
69	Messe des Espélugues	AL24-17	Lécot	■	■	♪♪	TO
70	Messe dite « de Lourdes »	AL59	Lécot	■	■	♪♪	TP/TN
71	Messe du Partage	C23-10	Daniel	■	■	♪	TA/TC
72	Missel Romain	CL1-1		■		♪	TA/TC
73	Missel Romain	CL2-3	Godard	■	■	♪♪	TP/TN
74	Missel Romain	CL3-1		■		♪	TO

Trois formules introductives entonnées par le célébrant :

- Il est grand le mystère de la foi
- Quand nous mangeons ce pain et buvons à cette coupe, nous célébrons le mystère de la foi
- Proclamons le mystère de la foi

Doxologie

« La doxologie […] exprime la glorification de Dieu ; elle est ratifiée et conclue par l'acclamation du peuple : Amen. *» (PGMR n°79 h.)*

N°	Titre	Cote	Compositeur	U	P	Difficulté	Liturgie
75	*Amen* Gloire et Louange	C13-18	Berthier			♪ ♪	TP/TN
76	Messe des Espélugues	AL23-20	Lécot			♪	TA/TC/TO
77	Missel Romain (ton férial)					♪	TA/TC
78	Missel Romain (ton festif)					♪	TP/TN
79	Triple acclamation	AL197	Lécot			♪	TO

Agnus Dei

« (…) L'invocation Agnus Dei *(Agneau de Dieu) est ordinairement chantée par la chorale ou le chantre, et le peuple y répond, ou bien elle est dite à haute voix. Cette invocation accompagne la fraction du pain et peut donc être répétée autant de fois qu'il est nécessaire jusqu'à ce que le rite soit achevé. La dernière fois, elle est conclue par les mots:* dona nobis pacem *(donne-nous la paix). » (PGMR n° 83)*

NB : *L'Agnus Dei* débute au moment où le prêtre commence la fraction du pain.

N°	Titre	Cote	Compositeur	U	P	S	Difficulté	Liturgie
80	Messe « des Anges »	VIII					♪ ♪ ♪	TP/TN
81	Messe de l'Ermitage	AL508	Gouzes				♪ ♪	TO
82	Messe de la Réconciliation	AL137	Wackenheim				♪	TP/TN
83	Messe de St Boniface		Cté Emmanuel				♪ ♪	TO
84	Messe de St Vincent de Paul	AL51-69	Cambourian				♪	TO
85	Messe des Espélugues	AL23-13	Lécot				♪ ♪	TA/TC
86	Messe dite « de Lourdes »	AL23-14	Décha				♪	TP/TN
87	Messe dite « de Mozart »						♪	TO
88	Messe du Partage	AL23-12	Daniel				♪	TA/TC
89	Messe grégorienne XVIII*						♪ ♪	TA/TC
90	Messe *Pro Europa*		Berthier				♪	TO
91	Messe Soleil des Nations	AL10-09	Dazin				♪	TO

* Peut être chanté pour la messe des défunts.

Annexe

Extraits de la Présentation Générale du Missel Romain : L'importance du chant

39. L'Apôtre invite les fidèles, qui se rassemblent dans l'attente de l'avènement de leur Seigneur, à chanter ensemble des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés (cf. Col 3, 16). Le chant est en effet le signe de l'allégresse du cœur. Aussi saint Augustin dit-il justement : « Chanter est le fait de celui qui aime » (Sermon 336, 1), et selon le proverbe ancien : « Bien chanter, c'est prier deux fois ».

40. On fera donc grand usage du chant dans les célébrations, en tenant compte de la mentalité des peuples et des aptitudes de chaque assemblée. S'il n'est pas toujours nécessaire, par exemple aux messes de semaine, de chanter tous les textes qui, par eux-mêmes, sont destinés à être chantés, on mettra tout le soin possible pour que le chant des ministres et du peuple ne soit pas absent des célébrations, les dimanches et fêtes de préceptes.
Cependant, en choisissant les parties qui seront effectivement chantées, on donnera la priorité à celles qui ont plus d'importance, et surtout à celles qui doivent être chantées par le prêtre, le diacre ou le lecteur, avec réponse du peuple, ou qui doivent être prononcées simultanément par le prêtre et le peuple[1].

41. Le chant grégorien, en tant que chant propre de la liturgie romaine, doit, toutes choses égales par ailleurs, occuper la première place. Les autres genres de musique sacrée, et surtout la polyphonie, ne sont nullement exclus, pourvu qu'ils s'accordent avec l'esprit de l'action liturgique et qu'ils favorisent la participation de tous les fidèles[2].
Et comme les rassemblements entre fidèles de diverses nations deviennent de plus en plus fréquents, il est nécessaire que ces fidèles sachent chanter ensemble, en latin, sur des mélodies assez faciles, au moins quelques parties de l'ordinaire de la messe, notamment la Profession de foi et l'oraison dominicale[3].

[1] **Sacrée Congrégation des Rites, Instruction *Musicam sacram*, 5 mars 1967 :**
16. On ne peut rien voir de plus festif et de plus joyeux dans une célébration qu'une assemblée qui, tout entière, exprime sa foi et sa piété par le chant. Par conséquent, la participation active de tout le peuple, qui se traduit par le chant, sera développée avec soin, selon l'ordre que voici :
a) Qu'elle englobe en premier lieu les acclamations, les réponses aux salutations du prêtre et des ministres, ou aux prières de forme litanique, et en outre les antiennes et les psaumes, de même que les versets intercalaires ou refrains, ainsi que les hymnes et les cantiques.
b) Par une catéchèse adaptée et par des exercices, on amènera progressivement le peuple à participer de plus en plus aux chants qui lui reviennent, jusqu'à ce qu'il y prenne pleinement sa part.
c) On pourra cependant, surtout si les fidèles ne sont pas encore suffisamment formés, ou si l'on emploie des compositions musicales à plusieurs voix, confier certains chants du peuple à la chorale seule, pourvu que le peuple ne soit pas exclu des autres parties qui le concernent. Mais il faut désapprouver l'usage de confier au seul groupe des chanteurs le chant de tout le propre et de tout l'ordinaire, en excluant totalement le peuple de la participation chantée.

[2] **Vatican II, Constitution sur la sainte Liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, 4 décembre 1963 :**
30. Participation active des fidèles
Pour promouvoir la participation active, on favorisera les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, les antiennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles. On observera aussi en son temps un silence sacré.
54. Latin et langue du pays à la messe
On pourra donner la place qui convient à la langue du pays dans les messes célébrées avec le concours du peuple, surtout pour les lectures et la « prière commune », et, selon les conditions locales, aussi dans les parties qui reviennent au peuple, conformément à l'article 36 de la présente Constitution. On veillera cependant à ce que les fidèles puissent dire ou chanter ensemble, en langue latine, aussi les parties de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent. Mais si quelque part un emploi plus large de la langue du pays dans la messe semble opportun, on observera ce qui est prescrit à l'article 40 de la présente Constitution.
116. Chant grégorien et polyphonie
L'Église reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine ; c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place. Les autres genres de musique sacrée, mais surtout la polyphonie, ne sont nullement exclus de la célébration des offices divins, pourvu qu'ils s'accordent avec l'esprit de l'action liturgique, conformément à l'article 30.

[3] **Sacrée Congrégation des Rites, Instruction *Inter Oecumenici*, 26 septembre 1964** :
59. Les pasteurs veilleront activement à ce que les fidèles, spécialement les membres de groupements religieux de laïcs, soient capables de dire ou de chanter ensemble en latin, également les pièces de l'ordinaire de la messe qui leur reviennent, surtout en employant des mélodies simples.